

Quel est le plafond des cotisations sociales au Luxembourg en 2026 ?

Réponse courte

Le **plafond des cotisations sociales** au Luxembourg est fixé à **13.518,70 € brut mensuel** pour l'année 2026, correspondant à cinq fois le **salaire social minimum non qualifié** (2.703,74 € × 5). Ce plafond s'applique à l'indice 968,04 maintenu depuis le 1er mai 2025.

Ce plafond concerne toutes les cotisations sociales obligatoires (assurance maladie, pension, accident, mutualité des employeurs) **sauf la cotisation dépendance**. Cette dernière est calculée sur la **totalité du salaire** sans aucune limitation, contrairement aux autres branches de la sécurité sociale.

Les salariés dont la rémunération dépasse ce plafond ne cotisent que jusqu'à cette limite maximale pour les branches plafonnées. Pour les temps partiels et travailleurs frontaliers, le plafond est proratisé proportionnellement à la durée effective de travail.

Définition

Le **plafond des cotisations sociales** correspond à la limite maximale de la base salariale sur laquelle les cotisations sociales sont calculées. Déterminé en multipliant le salaire social minimum non qualifié par cinq, ce plafond vise à protéger les salariés et employeurs contre des charges sociales excessives sur les hauts revenus.

Ce mécanisme s'inscrit dans le système de protection sociale luxembourgeois qui finance les risques maladie, pension, accidents du travail et mutualité des employeurs. Le plafond est automatiquement adapté lors des indexations salariales selon l'échelle mobile des salaires, garantissant son actualisation régulière en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Le Centre commun de la sécurité sociale (**CCSS**) applique ce plafond mensuellement et procède à des régularisations automatiques lorsque le cumul annuel dépasse le plafond cumulé de 162.224,40 € (13.518,70 € × 12 mois).

Questions fréquentes

Comment est calculé le plafond cotisable mensuel en 2026 au Luxembourg ?

Le plafond se calcule en multipliant le SSM non qualifié par 5 : $2\,703,74 \text{ €} \times 5 = 13\,518,70 \text{ €}$ par mois, soit 162 224,40 € par an. Il s'ajuste automatiquement lors de chaque indexation salariale selon l'échelle mobile des salaires. Aucune indexation n'est prévue avant le T3 2026 selon les projections du STATEC.

Comment le plafond cotisable s'applique-t-il aux salariés à temps partiel ?

Pour les salariés à temps partiel et les travailleurs frontaliers, le plafond de 13 518,70 € est proratisé proportionnellement au nombre d'heures déclarées par rapport à la durée normale de 173 heures mensuelles. Le CCSS effectue cette proratisation automatiquement et procède à des régularisations si le plafond cumulé annuel est dépassé.

Quel est le plafond des cotisations sociales au Luxembourg en 2026 ?

Le plafond des cotisations sociales au Luxembourg en 2026 est de 13.518,70 € brut mensuel (162.224,40 € annuel), correspondant à cinq fois le salaire social minimum non qualifié de 2.703,74 € à l'indice 968,04.

Quelles cotisations sociales sont plafonnées au Luxembourg et lesquelles ne le sont pas ?

Les cotisations maladie (CNS), pension, accident (AAA) et mutualité des employeurs sont plafonnées à 13 518,70 € mensuels. La cotisation dépendance (1,40 %) constitue l'unique exception : elle est calculée sur la totalité du salaire après abattement de 675,93 €, sans aucun plafond supérieur.

Quelles sont les conséquences pour un employeur qui n'applique pas correctement le plafond cotisable ?

Le non-respect du plafond légal entraîne un recalcul rétroactif par le CCSS, des pénalités financières et des intérêts de retard de 0,6 % par mois. L'employeur doit configurer son logiciel de paie avec le plafond à 13 518,70 € pour toutes les branches sauf la dépendance et vérifier que les régularisations mensuelles sont effectuées.

Conditions d'exercice

Le plafond s'applique à tous les salariés affiliés au régime général, résidents comme frontaliers, pour les branches plafonnées — sauf l'assurance dépendance.

Branche	Plafonnée ?	Remarque
Assurance maladie (CNS)	Oui	Jusqu'à 13 518,70 €/mois
Assurance pension	Oui	Jusqu'à 13 518,70 €/mois
Assurance accident (AAA)	Oui	Jusqu'à 13 518,70 €/mois
Mutualité des employeurs	Oui	Jusqu'à 13 518,70 €/mois
Assurance dépendance	Non	Sur totalité du salaire après abattement de 675,93 €

Modalités pratiques

Les montants applicables en 2026 sont calculés sur la base du SSM en vigueur depuis le 1er mai 2025 (indice 968,04), avec aucune indexation prévue avant le T3 2026.

Paramètre	Montant	Base légale
Indice échelle mobile	968,04	Maintenu depuis 01/05/2025
SSM non qualifié	2.703,74 €	Art. L.222-9 Code du travail
Plafond mensuel	13.518,70 €	5 x SSM
Plafond annuel	162.224,40 €	12 x plafond mensuel
Abattement dépendance	675,93 €	1/4 du SSM

Application pratique :

- Les cotisations sont calculées uniquement jusqu'au plafond pour les branches plafonnées
- Les rémunérations supérieures à 13.518,70 € ne génèrent pas de cotisations supplémentaires (sauf dépendance)
- Proratisation automatique pour temps partiel selon le nombre d'heures déclarées (base 173h/mois)
- Régularisation mensuelle par le CCSS en cas de dépassement du plafond cumulé annuel

Évolutions 2025-2026 :

Période	Indice	SSM mensuel	Plafond mensuel
01/01 - 30/04/2025	944,43	2.637,79 €	13.188,95 €
01/05/2025 - 31/12/2025	968,04	2.703,74 €	13.518,70 €
01/01/2026 et après	968,04	2.703,74 €	13.518,70 €

Aucune indexation automatique n'est prévue avant le troisième trimestre 2026 selon les projections du STATEC (inflation anticipée à 1,9%).

Pratiques et recommandations

Paramétrage du logiciel de paie : Configurer le plafond à 13.518,70 € pour toutes les branches sauf la dépendance. Vérifier que le système applique automatiquement le plafond cumulé annuel et effectue les régularisations mensuelles conformément aux procédures du CCSS.

Vigilance pour hauts salaires : Contrôler systématiquement les bulletins de paie des salariés rémunérés au-delà du plafond. S'assurer que la cotisation dépendance reste calculée sur la totalité du salaire après abattement, sans plafonnement.

Documentation et conformité : Conserver tous les justificatifs de déclaration pour les contrôles du CCSS. Le non-respect du plafond légal entraîne un recalcul rétroactif, des pénalités financières et des intérêts de retard.

Anticipation des indexations : Surveiller les annonces du STATEC concernant les déclenchements de tranches indiciaires. Adapter immédiatement les paramètres de paie dès qu'une nouvelle indexation est déclenchée (délai de 2,5% d'augmentation de l'indice des prix).

Cadre juridique

Référence	Objet
Code de la sécurité sociale	Fixation du plafond cotisable à 5 fois le SSM pour toutes les branches (pension, maladie, accident, mutualité)
Article <u>L.222-9</u> Code du travail	Fixation du taux mensuel du SSM à 279,30 € à l'indice 100
Article <u>L.223-1</u> Code du travail	Adaptation automatique des salaires selon l'échelle mobile
Loi du 19 juin 1998	Création de l'assurance dépendance et absence de plafond pour cette cotisation
Règlements grand-ducaux	Modalités de calcul et de perception des cotisations par le <u>CCSS</u>

La cotisation dépendance reste calculée sur l'intégralité des revenus après abattement, sans plafond. En 2026, le taux global de cotisation pension passera de 24% à 25,5% (augmentation de 0,5% par débiteur au 1er janvier 2026).

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.